



EDITO DU PRÉSIDENT



Il est de bon ton de sacrifier à l'usage des vœux, toujours renouvelés, en ce qui me concerne, depuis 2008 à votre endroit.

D'abord, pour vous les aides à domicile, qui êtes les ambassadrices (ambassadeurs) toujours souriant(e)s quelque

soit la difficulté du quotidien, pas toujours reconnues. ... employons nous y...

Pour vous, le siège qui êtes chargé de mettre en harmonie, jour après jour, l'adéquation entre nos partenaires, bénéficiaires et salariés par votre enthousiasme jamais pris à défaut.

Pour vous, ceux que l'on nomme usagers, bénéficiaires et pourquoi pas clients ce qui nous permettrait de vous qualifier de « roi » mais toujours magnanimes dans votre majesté.

Bonne année pour vous tous et pour l'ADAR, d'autant plus que nous venons d'avoir le label CAP HANDEO ce qui est une belle réussite supplémentaire.

Serge Marchand
Président

ACTUALITÉS

› Cap Handéo



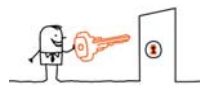
L'ADAR obtient le label Cap Handéo, le premier label handicap des services à la personne.

La nouvelle est toute récente ! Suite à un travail de toutes les équipes de l'ADAR pendant plus de 6 mois (montage d'un

dossier de labellisation conformément au référentiel de HANDEO, passage d'un audit, présentation des actions mises en œuvre devant un comité puis passage devant le conseil d'administration de HANDEO), l'association vient de recevoir sa labellisation.

Que garantit ce label pour les bénéficiaires de l'ADAR ?

Le label Cap Handéo est la référence handicaps des services à la personne. Elle garantit au client de trouver au sein de l'association un **service labellisé, adapté et compétent**. Le référentiel comporte cinq thématiques :



› **Une adaptation et une organisation spécifiques des services :**

Pour le bénéficiaire cela signifie une évaluation à domicile de ses besoins, une amplitude horaire d'intervention plus large et un remplacement de l'intervenant absent dans l'heure.



› Une formation du personnel aux différentes formes de handicap et à leurs prises en charge



› Une coordination entre tous les acteurs du handicap sur le territoire pour une prise en charge plus efficace des bénéficiaires



› Une mesure régulière de la satisfaction des clients de manière individuelle et au travers de groupements d'usagers



› Une relation régulière entre le pôle ressources local Handéo et le prestataire labellisé

Qu'est ce que cela va changer pour l'ADAR au quotidien ?

Pour répondre à ce référentiel, l'ADAR a adapté ses services en créant un pôle dédié, le **pôle développement et handicap**.

Avec ce label, le travail réalisé chaque jour sur le terrain par les intervenant(s) auprès de personnes en situation de handicap va être valorisé. De plus, des formations spécifiques aux différents types de handicap seront proposées à un nombre plus large de salariés afin de prendre en charge plus de bénéficiaires.

Au travers de ce label, l'ADAR, plus visible sur son territoire, sera l'acteur incontournable pour les services aux personnes en situation de handicap.

› **Plus d'info : Rita Mathieu**
Responsable du Pôle Développement et Handicap
tel : 03.62.73.01.64

> 6 nouvelles permanences en 2014 ... L'ADAR Toujours plus proche de vous...

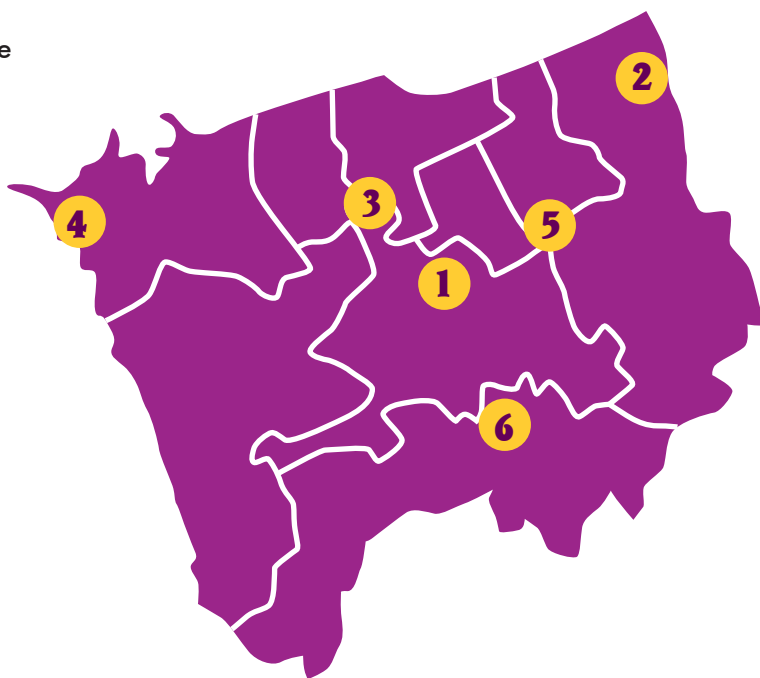
Dans le but de renforcer son action au profit des besoins et attentes des bénéficiaires du territoire, l'ADAR a mis en place 6 nouvelles permanences en collaboration avec les municipalités en 2014. Les communes concernées sont les suivantes : Cappelle-La-Grande, Bray-Dunes, Grande-Synthe, Grand-Fort-Philippe, Tétéghem et Bergues, qui sera effective à compter du 1er janvier 2015.

Cela porte à **9 le nombre de permanences de l'association**, au sein desquelles l'ADAR vous propose un contact direct et personnalisé avec une responsable de secteur pour vous conseiller et vous orienter, mais aussi pour :

- Répondre directement à toutes vos questions
- Evaluer vos besoins et mettre en place votre projet personnalisé.
- Modifier votre planning d'intervention.
- Payer vos factures.
- Vous accompagner dans le montage de votre dossier auprès de votre caisse de retraite (financements possibles en fonction de votre situation)

▀ Nouvelles permanences en 2014:

- 1 CAPPELLE-LA-GRANDE**
C.C.A.S.7 bis place Bernard Gouvert
Le jeudi de 8h30 à 12h00
- 2 BRAY-DUNES**
C.C.A.S. 341 Avenue du Général de Gaulle
Le jeudi de 8h30 à 12h00
- 3 GRANDE SYNTHE**
Maison des associations
26 Avenue de l'Ancien village
Le vendredi de 9h à 12h
- 4 GRAND-FORT-PHILIPPE**
Maison des associations, Rue de Verdun
Le lundi de 8h à 12h
- 5 TETEGHEM**
Centre Social Culturel Antenne Nord
Espace Jean Pierre TOP Rue Paul Claudel
Le mardi de 14h à 17h
- 6 BERGUES**
Centre Communal d'Action Sociale
FSE Avenue de la Liberté
Le mercredi de 8h30 à 12h
(1^{ère} permanence le 7 janvier 2015)



▀ Permanences actuelles:

BOURBOURG (59630)

1 rue des anciens d'A.F.N.
Le mardi de 8h00 à 12h00
et le vendredi de 13h30 à 17h30

COUDEKERQUE BRANCHE (59210)

Espace Prévention Informations Santé (E.P.I.S.)
Place de la convention
Le lundi de 14h00 à 17h30

LOON-PLAGE (59279)

C.C.A.S.15 place de la république
Le lundi de 14h00 à 17h00

Décembre 2014



Adar Flandre Maritime

32 34 Quai Hollandais -BP 81032 - 59375 Dunkerque Cedex 01

Fax 03 28 66 20 00- contact@adar-dunkerque.com - APE 8810A- Siret 300 171 105 000 61

www.adar-asso.fr

Tél 03 28 66 96 82